



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE JOYEUSE

Aux associations communales

Joyeuse, le 06 janvier 2026

Objet : Dépôt des demandes de subvention – Année 2026 –

Madame, Monsieur le (la) Président (e),

Dans le cadre de la préparation des demandes de subvention pour l'année 2026, la Commune de Joyeuse informe les associations communales des dispositions particulières liées à la **période électorale** et à l'organisation des **élections municipales prévues au mois de mars**.

Conformément à la réglementation en vigueur et aux contraintes propres à cette période, **l'instruction et le vote des subventions ne pourront intervenir dans les délais habituels**.

En conséquence, **aucune subvention ne pourra être attribuée avant l'installation du nouveau Conseil municipal**, lequel se prononcera ultérieurement sur l'ensemble des demandes.

Toutefois, afin d'anticiper cette échéance, nous avons le plaisir de vous adresser cette lettre afin de vous informer de l'opportunité de solliciter une subvention auprès de la commune.

Nous vous encourageons à soumettre votre dossier de demande de subvention afin de soutenir vos projets et activités.

Cette contribution financière vise à favoriser le développement des initiatives locales, et à renforcer le tissu associatif du territoire.

Pour établir votre demande de subvention, nous vous prions de bien vouloir retirer au plus tôt le document **Cerca n°12156*06** auprès du secrétariat de mairie ou de le télécharger sur le site internet <https://mairiedejoyeuse.fr/subventions-aides/> ou depuis votre espace dans le compte asso <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-une-subvention/>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 10 avril 2026.

Nous vous invitons à respecter ce délai afin que votre demande puisse être prise en compte.

Nous vous rappelons qu'**aucun dossier ne sera étudié s'il est incomplet**.

Les demandes seront examinées dès que les conditions administratives et institutionnelles le permettront, après les élections de mars.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service culture et communication par courriel à communication@mairiedejoyeuse.fr.

Vous pouvez également déposer votre dossier de demande de subventions à l'accueil de la mairie.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre contribution à la vie de notre commune et nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur le (la) Président (e), l'expression de nos sentiments distingués.

Le Service Communication,

